

Urbanisme : participez à la concertation du RLPi !

La Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV) lance sa concertation publique concernant l'élaboration du premier Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi). Des réunions publiques sont organisées pour vous informer.

Qu'est-ce que le RLPi ?

Le RLPi est un document de planification de l'affichage publicitaire. Sa vocation n'est pas d'interdire la publicité mais de rendre cohérent et harmonieux cet affichage avec le territoire intercommunal et ses caractéristiques.

Concertation et réunions publiques

Par délibération en date du 11 décembre 2020, le Conseil Communautaire de la CCRV a prescrit **l'élaboration de son 1^{er} Règlement Local de Publicité intercommunal**.

A ce titre, un registre de doléances est ouvert à destination du public. La version papier est disponible au Pôle Aménagement du Territoire, 35 rue du Général Leclerc à Villers-Cotterêts et une version électronique est également accessible à l'adresse suivante :

www.democratie-active.fr/concertation-plui-rlpi-retzenvalois/

Des réunions d'informations sont également organisées pour vous informer sur le RLPi :

A destination des afficheurs et associations :

- Jeudi 21 octobre à 14h à Villers-Cotterêts (salle Demoustier)

A destination des commerçants :

- Lundi 8 novembre à Vic-sur-Aisne à 12h (salle polyvalente)
- Mardi 9 novembre à Villers-Cotterêts à 19h (salle Demoustier)

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter l'équipe du pôle Aménagement du Territoire au 03 23 96 99 91.

La Communauté de Communes Retz-en-Valois c'est :

- 54 communes
- 29 361 habitants
- 10 vice-présidents, 10 membres de Bureau, 82 conseillers communautaires
- près de 100 agents impliqués- une localisation proche des grands pôles que sont Roissy- Charles de Gaulle à 40 minutes, Reims et Paris à 1h, Amiens à 1h25 et Lille à 1h50.

Service Communication